



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 3 avril 2017 à 19 h 00, en la salle du Conseil, sise au 1281, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents madame Luce Baillargeon, maire suppléant et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur, Ken Baker, Jean-Marc Boivin, Steve Perreault et Jean Pominville formant quorum sous la présidence de madame Luce Baillargeon, maire suppléant.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Aucune personne n'a assisté à cette séance du conseil.

#### Ouverture de la séance extraordinaire du 3 avril 2017 -1

Madame Luce Baillargeon, maire suppléant ouvre la séance extraordinaire à 19 h 00 après constatation du quorum.

#### 2017-04-104: Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 3 avril 2017, à 19h00 conformément au code municipal du Québec.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire
3. Programme d'aide à l'entretien au réseau routier local
4. Acceptation soumission – plancher de la caserne
5. Subvention culturelle;
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
7. Levée de la séance extraordinaire

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

Appuyé par monsieur le conseiller, Jean Pominville

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2017, tel que transmis par le directeur général/secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 2017-04-105: Programme d'aide à l'entretien au réseau routier local – 3

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 87 136\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

**CONSIDÉRANT QUE** le coût en investissement réalisé par la Municipalité, est d'un montant de 151 963\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin

Appuyé par monsieur le conseiller, Steve Perreault

**ET IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **2017-04-106 – Acceptation soumission – plancher de la caserne – 3**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de peinture à l'époxy, du plancher de la caserne incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux soumissions, à savoir :

Travaux de peinture Cyr	13 440\$ taxes en sus
Peinture Luc Lauzon inc.	5 835\$ taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Marcel Ladouceur

Appuyé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil accepte la soumission conforme de Peinture Luc Lauzon inc. pour des travaux de peinture à l'époxy, du plancher de la caserne incendie, au montant 5 835\$ taxes en sus.

Que cette dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt 2016-576.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **2017-04-107 – Subvention culturelle – 5**

**CONSIDÉRANT Qu'un** plan d'action a été conçu par la MRC des Laurentides ayant comme objectif la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine en partenariat avec Tourisme Laurentides;

Considérant que le plan d'action est basé les orientations de la politique culturelle et le plan stratégique de la MRC.

Considérant que la Municipalité de Lac-Supérieur entend profiter de projets qui cadrent dans les orientations proposées avec une participation financière de 50 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par monsieur le conseiller, Steve Perreault

Appuyé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil participe au plan d'action conçu par le MRC des Laurentides;

**Adoptée à l'unanimité**

### Période de questions -5

Aucune.

### 2017-04-108: Levée de la séance extraordinaire - 6

**IL EST**

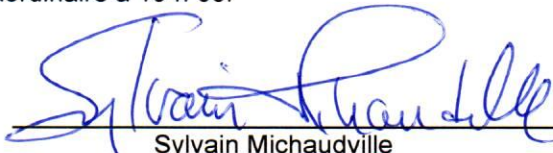
Proposé par monsieur le conseiller, Jean-Marc Boivin

Appuyé par monsieur le conseiller, Ken Baker

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil clôture la séance extraordinaire du 3 avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame Luce Baillargeon, maire suppléant, lève la séance extraordinaire à 19 h 05.

  
Sylvain Michaudville  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

  
Luce Baillargeon  
Maire suppléant

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2017.

  
Sylvain Michaudville  
Directeur général/secrétaire-trésorier